

Recommandations du Cluster Abris RDC dans la mise en œuvre des activités en Abris et en AME relatives au COVID-19

Date du document et version :	30/03/2020 (V1)
	06/04/2020 (V2)

I. SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	2
II. RECOMMANDATIONS GENERALES DU CLUSTER	3
• Communication avec le cluster:	3
• L'acceptation du personnel humanitaire sur le terrain.....	3
• Renforcement des mesures d'hygiène pour le personnel de mise en œuvre des activités :	4
• Circulation d'information et lutte contre la stigmatisation	4
• Stocks de contingence	4
• Suivi des marchés :	5
• Projets de construction, impliquant la communauté.....	5
III. RECOMMANDATIONS DU CLUSTER PAR PHASE POUR LES ACTIVITES ABRIS ET AME	6
PHASE 1 : ÉPIDEMIE CONTENUE A KINSHASA.....	6
• Générales / pour toutes les activités :	6
• Distributions en nature & Foires (de kits d'abris d'urgence, de matériaux de construction ou de kits AME) :	7
• Sites & Centres Collectifs :	8
• Appui au loyer en Familles d'Accueil, Cash pour abris ou pour kits AME :	8
PHASE 2 : EXTENSION A D'AUTRES PROVINCES.....	9
SCENARIO 2.A : PROVINCES IMPACTEES PAR LE VIRUS	9
• Générales / pour toutes les activités :	9
• Distributions en nature & Foires (de kits d'abris d'urgence, de matériaux de construction ou de kits AME) :	10
• Sites & Centres Collectifs :	11
• Appui au loyer en Familles d'Accueil, Cash pour abris ou pour kits AME :	11
SCENARIO 2.B : PROVINCES NON-IMPACTEES PAR LE VIRUS.....	12
• Générales / pour toutes les activités :	12
• Distributions en nature & Foires (de kits d'abris d'urgence, de matériaux de construction ou de kits AME) :	13
• Sites & Centres Collectifs :	13
• Appui au loyer en Familles d'Accueil, Cash pour abris ou pour kits AME :	14
PHASE 3 : EXTENSION A TOUT LE PAYS.....	14
• Générales / pour toutes les activités :	15
• Distributions en nature (de kits d'abris d'urgence, de matériaux de construction ou de kits AME) :	15
• Sites et Centres Collectifs :	15
• Appui au loyer en Familles d'Accueil (FamAc) :	15

I. Introduction

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la **COVID-19** est la maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus qui a été découvert. Ce nouveau virus était inconnu avant l'apparition de la flambée à Wuhan en Chine en décembre 2019.

La COVID-19 est transmise par des personnes porteuses du virus. La maladie peut se transmettre d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne tousse ou éternue. Ces gouttelettes peuvent se retrouver sur des objets ou des surfaces autour de la personne en question. On peut alors contracter la COVID-19 si on touche ces objets ou ces surfaces et si on se touche ensuite les yeux, le nez ou la bouche. Il est également possible de contracter la COVID-19 en inhalant des gouttelettes d'une personne malade qui vient de tousser ou d'éternuer¹.

Pour lutter contre le COVID-19, le **Gouvernement congolais** a mis en place **des mesures de prévention**, incluant notamment à ce jour :

- **La recommandation de geste barrières au virus** ;
- **La restriction et le contrôle de l'accès au territoire national** : Suspension de tous les vols en provenance des pays à risque et des pays de transit depuis le 20/03/2020, sauf avions et navires cargos et autres moyens de transport frets ; Report des voyages à destination de la RDC de tous les passagers résidant dans les pays à risque ; Soumission obligatoire de tous les passagers aux frontières nationales aux mesures de prévention (lavage des mains et prélèvement de température corporelle) ; Mise en quarantaine de 14 jours de tout cas suspect ; Internement dans les hôpitaux prévus à cet effet de toute personne testée positive ; Renforcement du dispositif de surveillance sur tous les postes frontières des passagers en provenance de l'étranger ; Soumission systématique aux mesures de contrôle de toute personne en partance de Kinshasa vers les différentes provinces de la RDC ;
- **Interdiction** de tous rassemblements, réunions, célébrations, de plus de 20 personnes sur les lieux publics en dehors du domicile familial ; Fermeture des écoles, des universités, des instituts supérieurs officiels et privés sur l'ensemble du territoire national depuis le 19/03/2020 pour une durée de 4 semaines ; Suspension des cultes pour une période de 4 semaines à compter du 19/03/2020 ; Suspension des activités sportives dans les stades et autres lieux de regroupement sportif jusqu'à nouvel ordre ; Fermeture des discothèques, bars, cafés, terrasses et restaurants ; Interdiction de l'organisation des deuils dans les salles et les domiciles ;
- **La prise en charge des malades** : Prise en charge aux frais du Gouvernement de tous les cas testés positifs sur l'ensemble du territoire national².

En RDC, le contexte de crise préexistante nécessite une **adaptation des activités d'aide humanitaire à l'urgence sanitaire et aux mesures gouvernementales**, qui évoluent au fur et à mesure de la progression du virus dans le pays. **Les activités en Abris et en AME sont et seront donc impactées par la propagation du COVID-19** RDC au fur et à mesure que la maladie se répand. Le Cluster Abris a émis des **recommandations aux partenaires pour la mise en œuvre des activités en Abris et en AME**, pour assurer au maximum la continuité de l'assistance humanitaire.

Les recommandations ci-dessous s'articulent en deux parties :

- les **recommandations générales**, à adopter dès maintenant pour assurer la continuité des activités essentielles, tout en renforçant les mesures d'hygiène ;

¹ <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/q-a-coronaviruses>

² <https://www.primature.cd/public/mesures-preventives/>

- les **recommandations par activités**, à chaque **phase de progression du virus**, qui vise à limiter la transmission possible du virus par le relai de l'aide humanitaire.

Les phases définies pour la préparation des recommandations sont :

- **Phase 1** : Épidémie contenue à Kinshasa : Les activités de riposte seront menées à Kinshasa et celles de préparation pour les provinces à haut risque ;
- **Phase 2** : Extension à d'autres provinces, principalement dans les centres urbains : Les activités de riposte et de résilience seront intensifiées ; On distinguera ici pour chaque province le scénario 2.1 La province est affectée et 2.2. La province n'est pas affectée.
- **Phase 3** : Extension à tout le pays : Le renforcement des activités de lutte sur toute l'étendue du territoire national.

Il est impératif pour les acteurs de mise en œuvre des activités de comprendre les objectifs des recommandations de chaque phase et les mesures d'adaptation des activités aux différentes phases de propagation du virus.

II. Recommandations générales du cluster

• **Communication avec le Cluster:** Le Cluster Abris RD Congo conseille à ses partenaires de renforcer leur communication avec la coordination du cluster.

Les réunions de coordination humanitaire (réunions du Cluster Abris et du GTAME, Inter-Clusters Régionaux (ICR), réunions OCHA, CRIO, CLIO, etc.) sont impactées directement par les mesures préventives gouvernementales, interdisant les réunions de plus de 20 personnes. Pour cela, l'alternative proposée est de maintenir les réunions virtuellement, via les logiciels Skype, Zoom, ou WebEx par exemple.

Compte tenu des problèmes de connexion par endroit, mes points focaux pour le partage des communications et l'appui à la mise en œuvre des activités sont les coordinateurs régionaux du cluster, basés dans les centres de coordination des différents pôles (*Voir Annexe 1 : « [Carte de la Structure de la coordination du Cluster Abris RD Congo](#) » et la liste des coordinateurs à contacter en p 16*). Ils s'engagent au suivi et à l'établissement d'un **arbre téléphonique** si les réunions virtuelles s'avèrent impossibles, afin de s'assurer que les partenaires et les coordinateurs continuent à :

- Partager les décisions gouvernementales et analyser leurs impacts sur les activités en Abris et en AME ;
- Partager les informations sécuritaires liées au COVID-19 ;
- Partager les informations sur la présence des partenaires en [s'inscrivant sur la carte OSM du Cluster](#) dans le territoire et le ralentissement ou la suspension de certaines activités, notamment lors de l'exercice mensuel du 4W ;
- Partager les alertes et les analyse des gaps de réponses.

• **L'acceptation du personnel humanitaire sur le terrain** est déjà réduite par endroits. Ces limitations peuvent venir des mesures prises par les autorités, qui limitent les activités humanitaires, aussi bien que des réactions négatives de la communauté à la présence du personnel humanitaire.

Il convient alors de :

- Effectuer des actions de plaidoyer auprès des autorités afin que les activités humanitaires se poursuivent en parallèle des mesures de protection contre le COVID-19. Cette action est commune à l'inter-cluster et s'organise à travers les CRIO. Les coordinateurs régionaux du Cluster peuvent vous orienter vers les

informations et mises à jour sur le plaidoyer. Il est primordial de se coordonner avec les autres acteurs humanitaires sur les messages clés à communiquer pour éviter la confusion ;

- Travailler avec la communauté affectée dans l'évaluation des risques, la dissémination d'information, les mécanismes de rapport et la mise en œuvre des nouvelles mesures de mitigation ;
- Impliquer les leaders locaux dans l'acceptation des acteurs humanitaires sur le terrain ;
- Sensibiliser les communautés sur les mesures d'hygiène supplémentaires mises en place concernant le personnel de mise en œuvre des activités et afficher clairement ces mesures sur les lieux d'intervention : [recommandations du ministère de la Santé](#)

• **Renforcement des mesures d'hygiène pour le personnel de mise en œuvre des activités** : Il existe un risque de transmission du virus par le personnel de mise en œuvre des activités aux bénéficiaires.

Pour limiter ceci, il est recommandé au personnel de mise en œuvre des activités de :

- Se soumettre aux mesures de contrôle sanitaire imposées par le Gouvernement congolais, dans le but d'éviter la propagation du virus dans le territoire (pour le moment : prise de température au thermo-flash, lavage des mains et remplissage de la fiche d'information médicale) ;
- Se munir d'un masque protecteur, de gants et de gel hydro alcoolique pour toute intervention terrain
- En cas de cas suspect ou confirmé, respecter les mesures d'isolement ou de quarantaine / interdire la participation à une activité à tout acteur, dès l'apparition du moindre symptôme ou si l'acteur a fréquenté un cas suspect ou confirmé.

• **Circulation d'information et lutte contre la stigmatisation** des personnes atteintes du virus COVID-19 : en tant qu'acteurs humanitaires, tous les partenaires du cluster ont la responsabilité de circuler une information correcte sur le virus et de limiter la stigmatisation des personnes atteintes.

Pour cela, il est recommandé de:

- Dans toute intervention, inclure un volet minimum de sensibilisation sur le virus COVID-19 et les mesures de prévention dans la lutte contre la propagation (en imprimant ou transmettant les messages infographiques de l'OMS (*Voir Annexe 2 « [Infographie : cinq gestes-clés pour battre le coronavirus](#) »*)) ;
- Effectuer un suivi des perceptions, des rumeurs et des réactions des bénéficiaires et des communautés d'accueil par relai des canaux de communication fiables ;
- S'assurer que les personnes présentant des signes de COVID-19 obtiennent quand même l'assistance, les informations spécifiques sur le virus et l'endroit où se faire traiter (s'informer sur le mécanisme de prise en charge local) ;
- Ne pas utiliser de langage médical dans la communication avec le grand public (par exemple, dites "personnes susceptibles d'être atteintes de COVID-19" au lieu de "cas suspects") [Idées reçues et Fake News sur le site d'information officiel du ministère de la santé](#) et [Guide du Stigma social associé au Covid-19 \(en anglais\)](#)

• **Stocks de contingence** : La fermeture des frontières du pays, de certaines routes et le ralentissement progressif des vols internationaux et nationaux risquent d'avoir un impact sur l'arrivée des intrants dans les sites de projets.

Pour éviter une rupture des intrants, il est recommandé de :

- Effectuer l'inventaire des stocks au sein de son organisation (équipements et intrants actuels) et de prévoir des stocks de contingence. Partager la disponibilité des stocks avec la coordination régionale du Cluster.
- Dans la mesure du possible, pré-déployer les stocks de contingence dans les lieux d'interventions isolés ;

- Soutenir les actions de plaidoyer pour l'établissement ou le maintien de couloirs humanitaires dans le pays. Cette action est commune à l'inter-cluster et s'organise à travers les Comités Régionaux Inter-Organisations (CRIO). Passer par les coordinateurs régionaux pour toutes informations relatives aux actions de plaidoyer.

• **Suivi des marchés** : La fermeture des frontières et le ralentissement du commerce extérieur avec les pays frontaliers engendre une augmentation des prix du marché, qui affecte les communautés, mais aussi les projets avec modalités de cash, les distributions et les foires.

Pour limiter les conséquences de l'augmentation des prix du marché, il est recommandé de:

- Suivre les prix des marchés, à l'aide de la Boîte à Outils Cash du Cluster Abris RD Congo (*Voir Annexe 3 « [Boîte à outils Cash du Cluster Abris RD Congo](#) »*) en passant par l'organisation régionale pour partager les responsabilités de suivi et en s'organisant avec les autres acteurs humanitaires à travers le GT Cash.
- Sur base de l'étude de marché, analyse de contexte et analyse des risques de protection planifier la réorientation des activités en appui monétaire, en préférant les distributions en nature si nécessaire. Annexe « CWG RDC : Assistance monétaire dans le contexte COVID-19 » ; Les outils et directives (y compris check-list mobile money) peuvent être sollicités auprès du CWG national et sont également disponibles sur la page CWG sur humanitarianresponse.info
- Reporter aux bailleurs l'impact de l'augmentation des prix du marché sur les communautés et dans les activités.

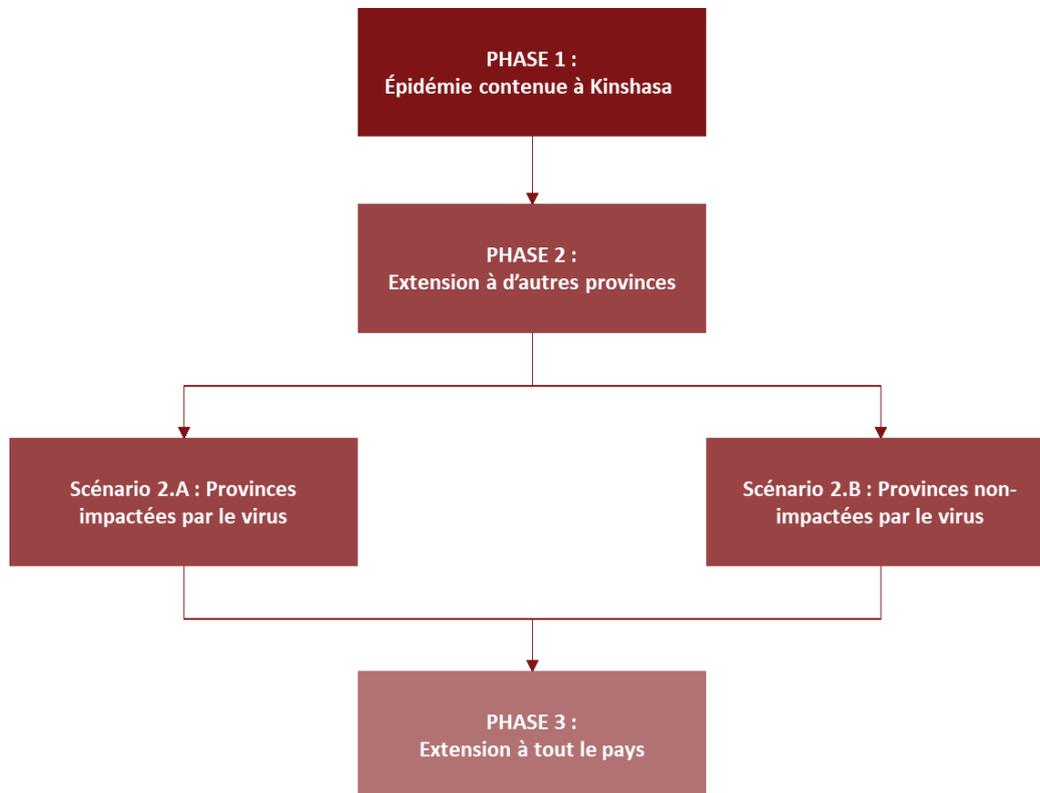
• **Projets de construction, impliquant la communauté** : La construction, mise à niveau ou reconstruction impliquant les communautés leur demande une grande disponibilité pour effectuer ces activités, or les communautés doivent pouvoir poursuivre leurs activités économiques au maximum, tant qu'elles le peuvent.

Il est alors important de :

- Revoir l'organisation communautaire lors de la construction pour la division des tâches dans le ménage au moindre impact négatif, suite à une probable précarité alimentaire engendrée par la hausse des prix du marché ;
- Apporter un appui à la construction si la division des tâches ne permet pas à la population de consacrer leur temps à la construction et tenir les bailleurs informés des changements et impacts sur la population ;
- Coordonner la continuité des activités avec le secteur Sécurité alimentaire : prévoir des paquets d'assistance complets aux familles assistées dans la construction, la mise à niveau ou la reconstruction de leurs abris ou de leurs logements. [Documents du Cluster SecAl pour la préparation au covid-19](#)

III. Recommandations du cluster par phase pour les activités Abris et AME

Schéma de phasage de préparation des recommandations :



PHASE 1 : Épidémie contenue à Kinshasa

Résumé : Les activités de riposte seront menées à Kinshasa et celles de préparation dans les provinces à haut risque. Cette phase a été accompagnée de mise en place de mesures de prévention du Gouvernement congolais, telles que l'isolement de Kinshasa des autres provinces et les mesures de prévention présentées dans l'introduction.

Objectifs des recommandations :

- 1) Continuité des activités avec un renforcement des mesures sanitaires ;
- 2) Lutte contre la propagation du virus COVID-19 dans les autres provinces ;
- 3) Préparation des mesures à prendre dans les provinces à haut risque.

Recommandations :

- **Générales / pour toutes les activités :**

- Définir un plan de continuité des activités et l'organisation des ressources au sein de son organisation (ressources humaines, financières, logistiques, etc.) ;
- Communiquer avec les bailleurs l'impact potentiel que le COVID-19 pourrait avoir sur les activités et prévoir ensemble un temps additionnel de mise en œuvre des activités selon différents scénarios ;
- Soumettre tout personnel arrivant de Kinshasa ou de pays impactés par le COVID-19 dans les provinces à une période d'isolement de quatorze (14) jours ;
- Effectuer l'inventaire des stocks actuels au sein de son organisation (équipements et intrants) et prévoir les stocks de contingence : nature, quantité, moyen logistique, etc. Se rapprocher du cluster et des autres organisations pour prévoir des stocks communs ;
- Selon les recommandations à la Coordination du Cluster Abris COVID-19 (*Voir Annexe 4 : « [Recommandations internes au Cluster Abris RD Congo relatives au Coronavirus – COVID-19](#) »*), anticiper l'utilisation de systèmes de réunions virtuelles et renforcer les lignes de communication ;
- Communiquer avec le cluster : partager les décisions gouvernementales au sein du cluster et analyser ensemble leurs impacts sur les activités en Abris et en AME ;
- Effectuer un suivi des perceptions, des rumeurs et des réactions des bénéficiaires et des communautés d'accueil dans les lieux d'intervention sur le terrain, par relai des canaux de communication fiables³ ;
- Sensibiliser et former le personnel de mise en œuvre des activités sur le COVID-19 : nature du virus, mode de transmission, risques d'introduction et de propagation du virus, mesures d'hygiène d'autoprotection et utilisation rationnelle des équipements de protection individuelle, non-stigmatisation des porteurs du virus, etc. Se rapprocher des acteurs de Santé pour transmettre les bons messages⁴
- S'assurer d'avoir toutes les informations relatives au à la prise en charge des personnes atteintes de COVID-19 dans les lieux d'intervention : numéros à appeler en cas de symptômes, capacité de prise en charge des centres de santé les plus proches, etc. pour pouvoir les communiquer lors des interventions ;
- Identifier des points focaux communautaires sur les lieux d'intervention, pouvant servir d'appuis et de relais de l'information au sein de la communauté ;
- Effectuer les évaluations en priorités : dès la phase 2, les évaluations et enquêtes de vulnérabilité seront potentiellement suspendues ou faites à distance ;
- Intensifier le suivi des prix des biens sur les marchés, notamment ceux inclus dans le panier de dépenses minimum (MEB). Un suivi régulier permettra de réajuster les montants d'assistance en cas de fluctuation des prix⁵.

• Distributions en nature & Foires (de kits d'abris d'urgence, de matériaux de construction ou de kits AME) :

- Revoir les procédures opérationnelles standards (« Standard Operating Procedures ») (SOP) internes à l'organisation, relatives aux activités de distributions et de foires, pour les adapter au COVID-19⁶ : limitation des groupes de sensibilisations à vingt (20) personnes, lieu de distribution

³ https://www.sheltercluster.org/sites/default/files/docs/iasc_interim_guidance_on_covid19_for_outbreak_readiness_and_response_operations_-_camps_and_camp-like_settings.pdf

⁴ Recommandations du ministère de la santé : <http://www.stopcoronavirusrdc.info/directives-prises-par-le-gouvernement>

⁵ Recommandations du Cluster CASH : https://www.dropbox.com/sh/oxp50ya0x9d9qvx/AAC-9Q6rFXM70e_9Mr--QluHa/1.%20Lignes%20directrices%20r%C3%A9ponse%20humanitaire/1.%20MULTISECTEURS/CASH?dl=0&preview=Draft02+Orientations+CWG+DRC+COVID-19.docx&subfolder_nav_tracking=1

⁶ https://www.sheltercluster.org/sites/default/files/docs/iasc_sop_food_distribution_covid19_20200325.pdf

ou de foire (de préférence à l'air libre), plan d'organisation des espaces de distribution ou de foire, établissement de points de distance à respecter (un (01) mètre entre chaque personne), planning des distributions ou des foires, système de communications dans les distributions ou les foires, mise en place de mesures d'hygiène sur le site de distribution ou de foire. Se rapprocher des acteurs de Santé pour transmettre les bons messages ^{4,7}, identification des lieux d'isolement et de quarantaine sur les sites de distributions ou de foires, etc. ;

- Etablir des listes de distribution strictes (avec numéros de contact), permettant de retrouver une personne potentiellement contaminée ;
- Renforcer l'organisation des activités avant le jour prévu pour éviter le surpeuplement, par exemple en publiant à l'avance les créneaux horaires fixés ou en réduisant le nombre de fournisseurs dans les foires.

• **Sites & Centres Collectifs :**

- Discuter avec les prestataires de services et les autorités locales des plans d'urgence, des possibilités d'identification de terrains supplémentaires et du développement des services⁷ et de santé sur les sites et dans les centres collectifs en particulier pour les populations à haut risque⁸ ;
- Contribuer à la cartographie des centres collectifs et des sites informels, pour identifier les zones les plus à risque⁹ : les zones où les gens vivent dans des conditions de surpopulation particulièrement difficiles, avec des densités plus élevées, avec moins d'espace pour l'expansion, plus en contact avec la population à risque ou avec une proportion plus élevée de population vulnérable (Se rapprocher de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pour la Matrice de suivi des déplacements ou « Displacement Tracking Matrix » (DTM)¹⁰) ;
- Participer à la revue des plans d'organisation des sites et des centres collectifs : établissement de points de distance à respecter (un (01) mètre entre chaque personne), identification des lieux d'isolement et de quarantaine, augmentation des espaces couverts pour minimiser les déplacements et contacts dans le camp, ajout de points d'hygiène et d'assainissement publics supplémentaires (latrines collectives, points de lavage des mains, etc.)
- Participer à la revue des normes en abris minimum pour s'assurer que les abris d'urgence répondent aux besoins accrus en protection et réduction de promiscuité (*Voir Annexe 5 « [Les standards techniques de l'abri d'urgence en bâche](#) »*) ;
- Revoir la planification des activités dans les sites et centres collectifs : distribution de nourriture et autres, inscription / enregistrement pour l'assistance, éducation, etc., systèmes de communication dans les sites et dans les centres collectifs, pour prévenir les grands rassemblements et les déplacements de personnes extérieures.

• **Appui au loyer en Familles d'Accueil, Cash pour abris ou pour kits AME :**

⁷ Recommandations du Cluster EHA :

https://www.dropbox.com/sh/oxp50ya0x9d9qvz/AADxImNzBNFEnu7CywGUCc_6a/1.%20Lignes%20directrices%20r%C3%A9ponse%20humanitaire/2.%20SECTEURS/WASH?dl=0&preview=Note+d%27Orientation+Strat%C3%A9gique+pour+la+R%C3%A9ponse+WASH+au+COVID+19+RDC.pdf&subfolder_nav_tracking=1

⁸ https://www.sheltercluster.org/sites/default/files/docs/iom_operational_guidance_covid10_20200320.pdf

⁹ https://www.sheltercluster.org/sites/default/files/docs/iasc_interim_guidance_on_covid19_for_outbreak_readiness_and_response_operations_-_camps_and_camp-like_settings.pdf

¹⁰ <https://dtm.iom.int/democratic-republic-congo>

- Dans les projets d'appui au loyer, s'assurer qu'un contrat, bail ou document servant d'autorisation à demeurer est produit en échange du loyer payé et s'assurer que le loyer n'augmenterait pas, suite à la hausse des prix du marché ⁵ ;
- Planifier les interventions en appui monétaire afin de limiter la congestion sur les marchés et auprès des commerçants. Généralement, la plupart des bénéficiaires commencent la dépense de leur argent le jour de réception,
- En fonction des résultats des études de faisabilité, envisager un recours vers les transferts monétaires électroniques, pour limiter le plus possible les risques de contamination et de propagation du virus et pour renforcer la sécurité des bénéficiaires et des partenaires. Cependant, la mise en œuvre des interventions par mobile money connaît beaucoup de contraintes / limitations aujourd'hui en RDC. Se référer à la check-list mobile money du GT Cash et des directives mobile money en urgences (CaLP)¹¹.

PHASE 2 : Extension à d'autres provinces

Résumé : Les activités de riposte et de résilience seront intensifiées à travers le pays.

Cette phase sera sans doute accompagnée de la fermeture des frontières provinciales, de la suspension des vols internes, d'une flambée des prix du marché, d'un confinement partiel ou total de la population, d'une méfiance accrue des acteurs humanitaires et d'un ralentissement des activités des partenaires.

Objectifs des recommandations :

- 1) Application des mesures de préparation de la Phase 1 ;
- 2) Maintien des activités essentielles, pour éviter un effondrement de l'économie déjà fragilisée ;
- 3) Accompagnement de la population et de la communauté humanitaire dans la préparation à la Phase 3.

Scénario 2.A : Provinces impactées par le virus

Recommandations :

• Générales / pour toutes les activités :

- Mettre en place le plan de continuité des activités de son organisation : rapatrier le staff non-essentiel dans une zone non-impactée par le virus ou le confiner sur place avec connectivité et revoir les priorités de chaque staff essentiel ;
- Poursuivre au maximum les activités en cours, en gardant le même personnel sur le terrain et en évitant les déplacements ;
- Effectuer un suivi auprès des bailleurs sur l'impact du COVID-19 sur les activités et définir le temps additionnel de mise en œuvre des activités ;

¹¹ <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/calpetransferfrweb.pdf>

- Pré-déployer les stocks de contingence dans les lieux d'intervention ;
- Selon les recommandations à la Coordination du Cluster Abris COVID-19 (Voir Annexe 4 : « Recommandations internes au Cluster Abris RD Congo relatives au Coronavirus – COVID-19 »), utiliser le système de réunions et de communications virtuelles ;
- Communiquer avec le cluster : effectuer un suivi des décisions gouvernementales au sein du cluster et analyser ensemble leurs impacts sur les activités en Abris et en AME, partager les informations sécuritaires liées au COVID-19, partager les informations sur la présence des partenaires dans le territoire et le ralentissement ou la suspension de certaines activités, notamment lors de l'exercice mensuel du 4W, partager les alertes et les analyse des gaps de réponses ;
- Effectuer un suivi des perceptions, des rumeurs et des réactions des bénéficiaires et des communautés d'accueil dans les lieux d'intervention sur le terrain, par relai des canaux de communication fiables ;
- Sensibiliser et former les communautés bénéficiaires sur le COVID-19 : nature du virus, mode de transmission, risques d'introduction et de propagation du virus, mesures d'hygiène d'autoprotection et utilisation rationnelle des équipements de protection individuelle, non-stigmatisation des porteurs du virus, etc. Se rapprocher des acteurs de Santé pour transmettre les bons messages⁴
- Munir le personnel de mise en œuvre des activités d'un masque protecteur, de gants et de gel hydro alcoolique pour toute intervention terrain ¹²;
- Réorienter toute activité d'enquête physique sur le terrain à des enquêtes à distance, en passant par les informateurs-clés : passer par la coordination et la gestion d'information du cluster pour obtenir les questionnaires Abris et AME par informateurs-clés, déjà produits sur Kobo ;
- En cas de cas suspect ou confirmé, interdire l'activité à tout acteur présentant le moindre symptôme ou si l'acteur a fréquenté un cas suspect ou confirmé ;
- En cas de cas suspect ou confirmé, respecter les mesures d'isolement ou de quarantaine prévues dans les lieux d'intervention, transmettre le numéro d'urgence et rediriger le cas vers le centre de santé le plus proche.

• Distributions en nature & Foires (de kits d'abris d'urgence, de matériaux de construction ou de kits AME) :

- Interrompre et reporter toutes activités de foires. Perçues comme des activités à haut risque dans le contexte de COVID-19, elles doivent être interrompues car les mesures d'hygiène nécessaires au bon déroulement de l'activité sont difficiles à mettre en œuvre. Préférer les distributions en nature⁵
- Appliquer les SOP internes à l'organisation adaptées au COVID-19, relatives aux activités de distributions : limitation des groupes de sensibilisations à vingt (20) personnes , marquage et délimitation des espaces de distribution (à l'aide de cordes, pierres, scotch ou autre), établissement et marquage de points de distance à respecter, affichage du planning des distributions, mise en place du système de communications dans les distributions, mise en place de mesures d'hygiène sur le site de distribution (lavage des mains, distribution de gel hydro

¹² Liste du Cluster EHA pour les objets nécessaires à la préparation du Covid en intervention
https://www.dropbox.com/sh/oxp50ya0x9d9qvx/AADxImNzBNFEnu7CywGUCc_6a/1.%20Lignes%20directrices%20Or%C3%A9ponse%20humanitaire/2.%20SECTEURS/WASH?dl=0&preview=COVID-19+Essential+WASH+supplies.xlsx&subfolder_nav_tracking=1

alcoolique et prise de température au thermo-flash avant d'entrer sur les lieux d'intervention)⁷
identification et communication des lieux d'isolement et de quarantaine ;

- Renforcer l'organisation de l'activité avant le jour prévu pour éviter le surpeuplement, par exemple en publiant à l'avance les créneaux horaires fixés ;
- Avant et pendant les distributions, procéder à une désinfection totale du matériel support des activités (listes, stylos, etc.) et les kits ;
- Munir les agents de distribution de masques, de gants et de gel hydro alcoolique ;
- Gérer le flux de circulation sur le site de distribution : 15 personnes à la fois admises par section séparée du site de distribution ;
- Ajouter un kit d'hygiène de lutte contre le COVID-19 au kit AME : Masques, gants, et gel hydroalcoolique. Se rapprocher du secteur Santé pour avoir les spécifications sur les éléments à inclure.

• Sites & Centres Collectifs :

- S'assurer que les actions de révision des plans d'organisation des sites et des centres collectifs sont mises en place dans les sites et centres collectifs : points de distance à respecter (un (01) mètre entre chaque personne), lieux d'isolement et de quarantaine, espaces couverts supplémentaires pour minimiser les déplacements et contacts dans le camp, points d'hygiène et d'assainissement publics supplémentaires (latrines collectives, points de lavage des mains, etc.)⁷;
- Revoir la planification des activités dans les sites et centres collectifs : distribution de nourriture et autres, inscription / enregistrement pour l'assistance, éducation, etc., systèmes de communication dans les sites et dans les centres collectifs, pour prévenir les grands rassemblements et les déplacements de personnes extérieures ;
- Revoir la planification des activités dans les sites et centres collectifs : distribution de nourriture et autres, inscription / enregistrement pour l'assistance, éducation, etc., systèmes de communication dans les sites et dans les centres collectifs, pour prévenir les grands rassemblements et les déplacements de personnes extérieures ;
- Limiter les groupes de sensibilisations à vingt (20) personnes et effectuer de préférence les sensibilisations à l'air libre ;
- Dans la mesure du possible, revoir les activités de construction d'abris d'urgence dans les sites, en préférant la distribution en nature des bâches et des matériaux de construction. Il est recommandé d'évaluer avec précaution le passage en échelle des interventions d'assistance monétaire dans le contexte de COVID-19, afin de respecter le principe de protection transversale de « ne pas nuire », en assurant le respect des étapes fondamentales et indispensables dans la conception et la préparation des interventions, notamment : l'analyse des risques de protection, l'étude de marché et l'étude de faisabilité⁵;
- Dans la mesure du possible, élaborer un plan de décongestion du site, afin de garantir la disponibilité des fournitures d'hygiène indispensables pour prévenir les infections par COVID-19.

• Appui au loyer en Familles d'Accueil, Cash pour abris ou pour kits AME :

- Pour les projets d'appui au loyer, s'assurer qu'un contrat, bail ou document servant d'autorisation à demeurer est produit en échange du loyer payé et s'assurer que le loyer n'augmenterait pas, suite à la hausse des prix du marché ;
- Il est recommandé d'évaluer avec précaution le passage en échelle des interventions d'assistance monétaire dans le contexte de COVID-19, afin de respecter le principe de

protection transversale de « ne pas nuire », en assurant le respect des étapes fondamentales et indispensables dans la conception et la préparation des interventions, notamment : l'analyse des risques de protection, l'étude de marché et l'étude de faisabilité⁵

Scénario 2.B : Provinces non-impactées par le virus

Recommandations :

• Générales / pour toutes les activités :

- Mettre en place le plan de continuité des activités de son organisation : rapatrier le staff non-essentiel dans une zone non-impactée par le virus ou le confiner sur place avec connectivité et revoir les priorités de chaque staff essentiel ;
- Poursuivre au maximum les activités en cours, en gardant le même personnel sur le terrain et en évitant les déplacements ;
- Effectuer un suivi auprès des bailleurs sur l'impact du COVID-19 sur les activités et définir le temps additionnel de mise en œuvre des activités ;
- Pré-déployer les stocks de contingence dans les lieux d'intervention ;
- Communiquer avec le cluster : effectuer un suivi des décisions gouvernementales au sein du cluster et analyser ensemble leurs impacts sur les activités en Abris et en AME, partager les informations sécuritaires liées au COVID-19, partager les informations sur la présence des partenaires dans le territoire et le ralentissement ou la suspension de certaines activités, notamment lors de l'exercice mensuel du 4W, partager les alertes et les analyse des gaps de réponses ;
- Effectuer un suivi des perceptions, des rumeurs et des réactions des bénéficiaires et des communautés d'accueil dans les lieux d'intervention sur le terrain, par relai des canaux de communication fiables ;
- Sensibiliser et former les communautés bénéficiaires sur le COVID-19 : nature du virus, mode de transmission, risques d'introduction et de propagation du virus, mesures d'hygiène d'autoprotection et utilisation rationnelle des équipements de protection individuelle, non-stigmatisation des porteurs du virus, etc. ⁴;
- Avant et pendant les distributions, procéder à une désinfection totale du matériel support des activités (listes, stylos, etc.) et les kits ;
- Réorienter toute activité d'enquête physique sur le terrain à des enquêtes à distance, en passant par les informateurs-clés : passer par la coordination et la gestion d'information du cluster pour obtenir les questionnaires Abris et AME par informateurs-clés, déjà produits sur Kobo ;
- Munir le personnel de mise en œuvre des activités d'un masque protecteur, de gants et de gel hydro alcoolique pour toute intervention terrain ;
- En cas de cas suspect ou confirmé, interdire l'activité à tout acteur présentant le moindre symptôme ou si l'acteur a fréquenté un cas suspect ou confirmé ;
- En cas de cas suspect ou confirmé, respecter les mesures d'isolement ou de quarantaine prévues dans les lieux d'intervention, transmettre le numéro d'urgence et rediriger le cas vers le centre de santé le plus proche.

• Distributions en nature & Foires (de kits d'abris d'urgence, de matériaux de construction ou de kits AME) :

- Appliquer les SOP internes à l'organisation adaptées au COVID-19, relatives aux activités de distributions et de foires : limitation des groupes de sensibilisations à vingt (20) personnes , marquage et délimitation des espaces de distribution ou de foire (à l'aide de cordes, pierres, scotch ou autre), établissement et marquage de points de distance à respecter, affichage du planning des distributions, mise en place du système de communications dans les distributions ou les foires, mise en place de mesures d'hygiène sur le site de distribution ou de foire (lavage des mains, distribution de gel hydro alcoolique et prise de température au thermo-flash avant d'entrer sur les lieux d'intervention), identification et communication des lieux d'isolement et de quarantaine ;
- Si le report de l'activité de foire n'est pas possible et si l'activité est déjà à un stade avancé (sensibilisations faites, tenue de la foire dans les 14 jours, etc.) : étendre l'activité sur plusieurs jours, en limitant le nombre de personnes par jour à 200 maximum ;
- Renforcer l'organisation de l'activité avant le jour prévu pour éviter le surpeuplement, par exemple en publiant à l'avance les créneaux horaires fixés ou en réduisant le nombre de fournisseurs dans les foires ;
- Gérer le flux de circulation sur le site de distribution : quinze (15) personnes à la fois admises par section séparée du site de distribution ;
- Séparer l'espace de foire en sections délimitées (par groupe de cinq (05) fournisseurs), et prévoir un espace clair d'entrée et de sortie ;
- Prévoir des modalités pour que les fournisseurs puissent réceptionner les coupons sans contact physique (par exemple via un seau) ;
- Ajouter un kit d'hygiène de lutte contre le COVID-19 au kit AME : Masques, gants, et gel hydroalcoolique. Se rapprocher du secteur Santé pour avoir les spécifications sur les éléments à inclure.

• Sites & Centres Collectifs :

- S'assurer que les actions de révision des plans d'organisation des sites et des centres collectifs sont mises en place dans les sites et centres collectifs : points de distance à respecter (un (01) mètre entre chaque personne), lieux d'isolement et de quarantaine, espaces couverts supplémentaires pour minimiser les déplacements et contacts dans le camp, points d'hygiène et d'assainissement publics supplémentaires (latrines collectives, points de lavage des mains, etc.)⁷
- Revoir la planification des activités dans les sites et centres collectifs : distribution de nourriture et autres, inscription / enregistrement pour l'assistance, éducation, etc., systèmes de communication dans les sites et dans les centres collectifs, pour prévenir les grands rassemblements et les déplacements de personnes extérieures ;
- Revoir la planification des activités dans les sites et centres collectifs : distribution de nourriture et autres, inscription / enregistrement pour l'assistance, éducation, etc., systèmes de communication dans les sites et dans les centres collectifs, pour prévenir les grands rassemblements et les déplacements de personnes extérieures ;
- Limiter les groupes de sensibilisations à vingt (20) personnes et effectuer de préférence les sensibilisations à l'air libre ;

- Dans la mesure du possible, revoir les activités de construction d'abris d'urgence dans les sites, en préférant la distribution en nature des bâches et des matériaux de construction ou complétée par un transferts monétaire électronique pour le reste du kit d'abris d'urgence et pour la main d'œuvre de construction, afin de limiter le plus possible les risques de contamination et de propagation du virus et pour renforcer la sécurité des bénéficiaires et des partenaires. Cependant, la mise en œuvre des interventions par mobile money connaît beaucoup de contraintes / limitations aujourd'hui en RDC. Se référer à la check-list mobile money du GT Cash et des directives mobile money en urgences (CaLP)¹³ ;
- Dans la mesure du possible, élaborer un plan de décongestion du site, afin de garantir la disponibilité des fournitures d'hygiène indispensables pour prévenir les infections par COVID-19.

• Appui au loyer en Familles d'Accueil, Cash pour abris d'urgence, pour réhabilitation ou reconstruction d'abris, ou pour kits AME :

- Pour les projets d'appui au loyer, s'assurer si possible qu'un contrat, bail ou document servant d'autorisation à demeurer est produit en échange du loyer payé et s'assurer que le loyer n'augmenterait pas, suite à la hausse des prix du marché ;
- Planifier les interventions en appui monétaire afin de limiter la congestion sur les marchés et auprès des commerçants. Généralement, la plupart des bénéficiaires commencent la dépense de leur argent le jour de réception⁵ ;
- En fonction des résultats des études de faisabilité, envisager un recours vers les transferts monétaires électroniques, pour limiter le plus possible les risques de contamination et de propagation du virus et pour renforcer la sécurité des bénéficiaires et des partenaires. Cependant, la mise en œuvre des interventions par mobile money connaît beaucoup de contraintes / limitations aujourd'hui en RDC. Se référer à la check-list mobile money du GT Cash et des directives mobile money en urgences (CaLP)¹³.

PHASE 3 : Extension à tout le pays

Résumé : Le renforcement des activités de lutte contre le virus s'étend sur tout le territoire national.

Cette phase sera sans doute accompagnée d'une présence réduite des acteurs humanitaires et d'un fort ralentissement des activités dans l'ensemble du territoire.

Objectifs des recommandations :

- 1) Réorientation des activités non-essentiels vers des activités multisectorielles de riposte au virus ;
- 2) Renfort strict des mesures sanitaires ;
- 3) Maintien des activités d'assistance vitale, en s'appuyant sur des relais communautaires.

¹³ <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/calpetransferfrweb.pdf>

Recommandations :

• **Générales / pour toutes les activités :**

- Les acteurs de protection notent une augmentation probable de Violence sexuelle et Basée sur le Genre (VBG) dans les foyers, accompagnée d'une baisse de la capacité de suivi et de prise en charge par les services de base (santé, police, justice, service sociaux, etc.) et une difficulté accrue pour les femmes à poursuivre des activités économiques : s'assurer que tous les projets Abris et AME prennent en compte la vulnérabilité accrue des femmes et filles dans cette situation, et intègrent les recommandations du Cluster Protection

• **Distributions en nature (de kits d'abris d'urgence, de matériaux de construction ou de kits AME) :**

- Revoir le ciblage des bénéficiaires : les personnes les plus à risque d'être affectées par les conséquences du COVID-19 risquent de changer au fur et à mesure de l'évolution du virus et des nouvelles mesures prises. S'assurer que les personnes qui dépendent de l'économie informelle, ou personnes à d'autres vulnérabilités préexistantes, qui sont dans des zones affectées par les changements des prix des marchés, aient accès aux services sociaux de base¹⁴;
- Réorienter les activités de distribution qui ne relèvent pas de l'assistance vitale et considérer la modalité de distribution de biens en porte-à-porte.

• **Sites et Centres Collectifs :**

- Prioriser la fin des travaux de réaménagement des sites ou des centres collectifs sur toute autre activité prévue dans ces lieux d'intervention ;
- Dans la mesure du possible, mettre en place des espaces supplémentaires d'isolement dans les sites (grands abris avec dispositifs EHA, ventilé, etc.), où les personnes contaminées par le COVID-19 se sentiront mieux suivis qu'isolés dans des abris d'urgence classiques. De grands bâtiments alentours ou des hôtels peuvent également être une option pour déplacer les cas confirmés afin de les isoler et de les surveiller¹⁵ ;
- Permettre aux familles de la personne affectée par le COVID-19 de voir la personne à distance, assurer leur suivi psychosocial et assister ces personnes en sécurité alimentaire si la personne isolée est le chef de ménage. Se rapprocher des acteurs de Protection et de Sécurité alimentaire pour les mesures d'adaptation.
- Engager des discussions avec les relais communautaires sur les manières culturellement appropriées pour une gestion sécurisée des corps dans les sites. Identifier idéalement une organisation communautaire qui se consacre à appuyer les familles sur ce sujet. Se rapprocher des acteurs de Protection¹⁴: disposer d'une méthode commune pour aider les familles à faire face à la mort est très important, pour diminuer la stigmatisation et empêcher les gens de cacher de futures infections.

• **Appui au loyer en Familles d'Accueil (FamAc) :**

- S'assurer de l'inclusion du loyer dans les paquets d'assistance multisectoriels ou cash à usage multiple. Le besoin d'assistance en loyer risque d'augmenter de manière exponentielle par rapport à la hausse des prix.

¹⁴ Recommandations du Cluster Protection : <http://www.globalprotectioncluster.org/covid-19/>

¹⁵ Orientations opérationnelles de l'OIM :

https://www.sheltercluster.org/sites/default/files/docs/iom_operational_guidance_covid10_20200320.pdf

Points de Contact Cluster Abris et GTAME		
Niveau National	Siba KOIVOGUI , Coordinateur national du Cluster, UNHCR Nuno CRISOSTOMO , Coordinateur national du GTAME, UNICEF Eliora HENZLER , Gestionnaire d'information du Cluster, REACH	koivogui@unhcr.org +243 818 306 692 ncrisostomo@unicef.org +243 821 097 398 eliora.henzler@impact-initiatives.org +243 825 215 679
Pole Centre-Sud (Grand- Kasai)	Serge AGANZE , Coordinateur Régional du Cluster à Kananga, UNHCR Jean-Claude AMANI , Co-Coordinateur Régional, NRC Delphin DJOLA , Coordinateur Territorial à Tshikapa, HelpAge Salomon RAMAZANI , Coordinateur régional du GTAME, UNICEF	aganze@unhcr.org +243 825 592 546 Jeanclaude.amani@nrc.no +243 818 884 368 delphin@helpagedrc.org +243 825280554 sramazani@unicef.org +243 812 516 316
Pole Sud-Est (Ex-Katanga)	Ninon KABANGU , Coordinateur Régional du Cluster à Kalémie, CRS Rose BUBUYA , Coordinatrice Régionale du GTAME, UNICEF	ninon.kabangu@crs.org +243 995 288 719 rbubuya@unicef.org +243 818 302 439
Pole Centre-Est (Sud Kivu et Maniema)	Youssef ABDELSADICK , Coordinateur Régional du Cluster à Bukavu, UNHCR Yves BYAMUNGU , Co-Coordinateur Régional, NRC Patrick BAHATI PATCHO , Coordinateur Territorial du Cluster à Uvira, Popoli Fratelli Kiwoma John MPINDA , Coordinateur Territorial du Cluster à Baraka François MILABYO , Coordinateur Territorial du Cluster à Kindu, Caritas Kindu Adelard MAHAMBA , Coordinateur régional du GTAME, UNICEF	abdelsad@unhcr.org +243 821 568 441 yves.byamungu@nrc.no +243 820 863 521 popolifratelli@gmail.com +243 948 85313 mpinda@unhcr.org +243 821 793 148 franmilabyo@yahoo.fr +243 813 288 973 amahamba@unicef.org +243 818 305 962
Pole Nord-Est (Grand Nord Kivu)	Pepe SOKOUVOGUI , Coordinateur Régional du Cluster à Goma, UNHCR Andrim SALANGADI , Coordinateur Régional du Cluster à Bunia, UNHCR Jacques HABYARIMANA , Coordinateur Territorial du Cluster à Béni Julie LA ROCHE , Coordinatrice régionale du GTAME à Goma, UNICEF Hugo KAMBALE , Coordinateur Territorial du GTAME à Bunia, UNICEF	sakouvog@unhcr.org +243 808 596 508 andrim@unhcr.org +243 827 064 000 JHabyarimana@samaritan.org +243 819 056 388 jlaroche@unicef.org +243 825 939 904 hkambala@unicef.org +243 818 305980